

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 3 avril à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 3 avril 2023 à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	28 mars 2023
Date d'affichage	28 mars 2023

Membres en exercice	75
Membres présents	61
Pouvoirs	8
Votants	69

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – GARDEL – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOURGOIS – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – MARTEL – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BEAURIN – BOULART – CHEVALLIER – DELAGE – DUPUY – MONFLIER – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – MAISON – BOURCERONDE – DORION – BOXOEN

Etaient excusés :

Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à M. Claude BOURET
M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à Mme Danielle VASSEUR
Mme Lydie NOEL donne pouvoir à M. Hervé DENIS
Mme Florence PETIT donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
Mme Rose-Noëlle RHUIN donne pouvoir à M. Patrick DAIRAINÉ
Mme Patricia CHAGNON
Mme Maryse DUBOS remplacée par M. Joël GARDEL
Mme Martine CREPIN donne pouvoir à M. Jean-Paul LECOMTE
M. Rémy BOUTROY
M. Laurent PARSIS donne pouvoir à M. Christophe MENNESSON
M. Henri SANNIER remplacé par M. Jean-Luc BOURGOIS
M. Stéphane DELOISON
M. Philippe DUCHEMIN
M. Frédéric DELOHEN
Mme Clémence FROISSART-SENLIS donne pouvoir à M. Stéphane HAUSSOULIER
M. Roland COLINET
Mme Odile DUVAL remplacée par Mme Amélie BOXOEN

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : M. Frédéric GARET

Le conseil d'agglomération décide à l'unanimité d'approuver le Procès-Verbal de la séance du 22 février 2023 (69 votants : 69 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – GARDEL – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – PARSIS – BOURGOIS – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – MARTEL – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BEAURIN – BOULART – CHEVALLIER – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – MONFLIER – NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIS – BOXOEN)

ADMINISTRATION GENERALE

1) 2023.030 Mise à jour du tableau des effectifs – Créations et suppressions de postes

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu la délibération N° 2023.002 du dernier conseil d'agglomération en date du 18 janvier 2023,
- Vu le tableau des emplois et des effectifs de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme,
- Vu le rapport du Président,
- Considérant la demande de changement de temps de travail d'un agent du service des Affaires scolaires,
- Considérant la réussite au concours de technicien principal de 2^{ème} classe d'un agent,
- Considérant l'erreur du grade d'affectation d'un agent demandant son changement de filière,
- Considérant le besoin de recruter un agent administratif et d'accueil au sein de filière,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération

décide à l'unanimité (69 votants : 69 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – GARDEL – LEBLOND DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – PARSIS – BOURGOIS – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – MARTEL – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BEAURIN – BOULART – CHEVALLIER – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – MONFLIER – NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIS – BOXOEN)

De créer :

- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet (12/35^{ème}) appartenant au cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux (catégorie C), de la filière animation.
- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet appartenant au cadre d'emplois des techniciens territoriaux (catégorie B), de la filière technique.
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (27/35^{ème}), appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C), de la filière technique.
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C), de la filière administrative.

De prendre acte que pour les 3 premiers postes, les créations seront compensées par la suppression après avis du Comité Social Territorial et nomination des intéressés, par la suppression de leur grade et/ou quotité horaire actuels.

De mettre à jour le tableau des effectifs tel qu'annexé à la présente délibération.

De prendre acte que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ci-dessus sont inscrits aux budgets de la collectivité.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 3 avril à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 3 avril 2023 à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	28 mars 2023
Date d'affichage	28 mars 2023

Membres en exercice	75
Membres présents	61
Pouvoirs	8
Votants	69

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – GARDEL – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOURGOIS – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – MARTEL – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOIRIE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BEAURIN – BOULART – CHEVALLIER – DELAGE – DUPUY – MONFLIER – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – MAISON – BOURCERONDE – DORION – BOXOEN

Etaient excusés :

Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à M. Claude BOURET
M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à Mme Danielle VASSEUR
Mme Lydie NOEL donne pouvoir à M. Hervé DENIS
Mme Florence PETIT donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
Mme Rose-Noëlle RHUIN donne pouvoir à M. Patrick DAIRAINÉ
Mme Patricia CHAGNON
Mme Maryse DUBOS remplacée par M. Joël GARDEL
Mme Martine CREPIN donne pouvoir à M. Jean-Paul LECOMTE
M. Rémy BOUTROY
M. Laurent PARSIS donne pouvoir à M. Christophe MENNESSON
M. Henri SANNIER remplacé par M. Jean-Luc BOURGOIS
M. Stéphane DELOISON
M. Philippe DUCHEMIN
M. Frédéric DELOHEN
Mme Clémence FROISSART-SENLIS donne pouvoir à M. Stéphane HAUSSOULIER
M. Roland COLINET
Mme Odile DUVAL remplacée par Mme Amélie BOXOEN

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : M. Frédéric GARET

2) 2023.031 Attribution d'une indemnité pour fonctions itinérantes

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2001-654 modifié en date du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991,
- Vu les crédits inscrits au budget,
- Vu le rapport du Président,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération

décide à l'unanimité (69 votants : 69 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINNE – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – GARDEL – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – PARSIS – BOURGOIS – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – MARTEL – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BEAURIN – BOULART – CHEVALLIER – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – MONFLIER – NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSANT – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION FROISSART-SENLLIS – BOXOEN)

D'attribuer pour l'année 2022 en fonction des distances parcourues et de la cylindrée de leurs véhicules aux agents concernés les sommes suivantes :

Mme BELBOUCHE Hélène : 37 €
Mme BERTIN Ophélie : 73 €
Mme VACHER Sylvie : 90 €
Mme MARCASSIN Gaëtane : 111 €
Mme DUBOIS Emilie : 141 €
Mme TARRATTE Nathalie : 185 €
Mme CREVEL Sylviane : 394 €

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette délibération

3) 2023.032 Attribution d'une subvention à l'Association de Chasse Pour le Domaine Public de la Baie de Somme (ACDPM) pour l'installation d'une nouvelle hutte pédagogique

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu les statuts en vigueur de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme
- Vu la demande de subvention de l'Association de Chasse Pour le Domaine Public Maritime de la Baie de Somme (ACDPM) en vue de l'installation d'une nouvelle hutte pédagogique située entre Saint Valery sur Somme et Le Crotoy,
- Vu le rapport du Président,
- Considérant l'intérêt pédagogique de cet équipement,

- Considérant que cet équipement est fréquenté par le public scolaire et les enfants accueillis dans les Accueils de loisirs sans hébergement de la communauté d'agglomération,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (69 votants : 68 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENRIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – GARDEL – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – PARSIS – BOURGOIS – LEPEVRE – JACOB – MACHAT – MARTEL – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BEAURIN – BOULART – CHEVALLIER – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – MONFLIER – NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSEMENT – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION FROISSART-SENJIS – BOXOEN ; 1 contre : M. DANTEN)

D'attribuer une subvention d'investissement à l'ACDPM d'un montant de 2 500 € en vue de l'installation d'une nouvelle hutte pédagogique.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

FINANCES

4) 2023.033 Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2023.

Mesdames et Messieurs les élus communautaires,

Il y aura bientôt trois ans, une majorité d'élus de notre assemblée nous accordait leur confiance à moi et à l'équipe de vice-présidents et conseillers délégués qui m'entoure.

Très vite, la réalité s'est faite face à nous, une réalité financière douloureuse qui nous a amenés à faire preuve de responsabilité et à prendre des décisions difficiles.

*Des décisions trop fortes pour certains, trop timorées pour d'autres.
Mises en œuvre trop rapidement pour les uns, pas assez vite pour les autres.*

Peut-être avons-nous donc trouvé le tempo le plus juste...

Toujours est-il que nous avons gardé le cap en toutes circonstances, nous avons continué à regarder devant nous et à maintenir notre volonté de redressement de notre communauté d'agglomération.

Je tiens à ce titre, devant vous, à remercier et à féliciter notre Directeur Général des Services, Frédéric Repusseau, pour le travail qu'il mène et pour la volonté qu'il met à remplir la feuille de route que je lui ai confiée.

Une feuille de route que l'on pourrait juger ingrate tant les décisions à prendre n'ont pas vocation à être populaires.

Il fait cela avec la technicité que nous lui connaissons et que vous êtes nombreux à saluer, quelle que soit la position que vous adoptez vis à vis de notre exécutif communautaire.

Il est d'ailleurs notamment allé à la rencontre de l'Amicale des Maires Ruraux afin de répondre à leurs questions lorsque cela s'avérait nécessaire.

Je tiens à remercier également nos deux DGA, Bénédicte et Julien, les directeurs et chefs de service, ainsi que l'ensemble de nos agents qui évoluent au quotidien dans un environnement contraint.

Chacun à leur niveau, ils sont acteurs du redressement de nos finances par les économies qu'ils réalisent dans l'exercice de leurs missions.

Alors OUI, je suis heureux de pouvoir m'appuyer sur la technicité de notre DGS, même si cela semble déplaire à ceux qui préfèrent déverser un fiel toxique au lieu de proposer et de construire,

OUI, je suis heureux de pouvoir compter sur des équipes qui ont compris les enjeux auxquels nous sommes confrontés,

et encore OUI c'est un plaisir d'avancer avec des cadres et agents qui nous accompagnent dans la dynamique que nous impulsions.

Il serait bien entendu plus agréable d'évoluer dans un environnement où nous n'aurions que l'abondance à gérer, où nous pourrions nous contenter de dire oui à tout, à dépenser l'argent que nous n'avons pas, pour faire plaisir, pour honorer des promesses et pour éviter de faire des vagues. ... J'aurais d'ailleurs peut-être un peu plus d'amis si je faisais cela.

Je tiens donc également à remercier les élus ici présents qui ont compris cela. Je remercie les élus qui m'accompagnent dans cette tâche et qui n'entrent pas dans les bassesses de la politique politicienne et de la mauvaise foi.

J'en ai entendu des choses depuis que j'ai été élu Président de notre intercommunalité !

J'en ai entendu des discours enflammés, des propos rapportés et des basses manœuvres se discuter pour tenter de me déstabiliser et de déstabiliser ceux qui me soutiennent.

Aux porteurs de ces messages destructeurs, je leur dis, ne comptez pas sur moi pour baisser les bras, ne comptez pas sur moi pour vous laisser détruire le travail accompli ces trois dernières années.

Trop de sacrifices ont été faits, trop d'efforts ont été consentis par les élus de nos communes, mais aussi par nos agents, pour que je ne puisse donner une once de crédit à ceux qui n'ont que l'invective comme mode de fonctionnement.

Ce soir, ce sont les élus qui se placent dans une attitude constructive que je tiens à saluer.

Qu'ils partagent ou non les options que nous prenons avec notre bureau communautaire.

Je remercie les élus qui viennent me voir pour échanger, discuter, proposer, construire ensemble quelque chose pour l'avenir de notre territoire.

A l'aube de notre mi-mandat, je ne peux qu'inviter les uns et les autres à s'inscrire dans cette logique de construction collective, à ne plus regarder dans le rétroviseur mais à regarder devant nous tout ce qu'il nous reste à réaliser.

Comme le démontre le rapport qui vous a été transmis pour notre Débat d'Orientations Budgétaires, notre endettement se stabilise.

Vous constaterez même que, avec 10,6 ans, notre capacité de désendettement se place sous le seuil d'alerte pour la deuxième année consécutive.

Comme je m'y étais engagé devant vous il y a un an, notre emprunt n'excédera pas les 3 millions d'euros en 2022.

Cela a été rendu possible grâce à l'engagement de chacun, grâce à la vigilance de notre DGS, à la compréhension d'une grande majorité d'entre vous mais aussi, à l'accompagnement de nos équipes qui déploient nos priorités politiques.

Mesdames et Messieurs les élus, nous sommes sur le point d'atteindre nos objectifs.

Après ces trois années de travail, nous sommes en train de redonner des marges de manœuvre à notre collectivité pour pouvoir, demain, investir de nouveau et faire émerger de nouveaux projets dans les communes de notre Communauté d'agglomération.

La situation est encore fragile mais nous allons réussir et nous allons réussir ensemble.

Je demande donc encore un peu de patience et de compréhension aux plus impatientes d'entre vous.

J'entends en effet cette petite musique que certains tentent d'instiller ici ou là, laissant à penser qu'il faudrait revenir aux anciennes communautés de communes.

À ceux-là, je leur dis qu'ils auront à expliquer à nos concitoyens comment des élus, quels qu'ils soient, ont pu passer six années entre 2017 et 2023 à bâtir une communauté d'agglomération pour, finalement, décider de consacrer encore quelques autres années à détricoter tout cela et à détruire ce qui aura été construit.

Ce qui reviendrait, dans ce contexte, à ne rien faire de concret pour notre territoire si ce n'est se regarder le nombril tout en s'asseyant sur les sacrifices consentis.

A ceux-là, je leur laisse la responsabilité d'expliquer à nos concitoyens que les 6 années passées sont 6 années de perdues et que nous allons signer pour perdre encore quelques années. . .

Ne comptez pas sur moi pour cautionner ce nombrilisme ni pour valider un nouveau jeu de Tétris administratif et géographique.

Je préfère, au moment où nos finances relèvent la tête, regarder vers l'avenir et œuvrer au déploiement de nouvelles politiques, innovantes, des politiques qui répondraient aux attentes et besoin des habitants de ce très beau territoire qui est celui de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme.

Au moment, où nous voyons poindre le bout du tunnel, au moment où nous allons enfin pouvoir dégager des marges de manœuvre pour financer des projets d'investissement, c'est ce moment que certains choisissent pour dire stop, mettons en pause, regardons dans le rétro et recommençons tout à zéro, surtout, ne regardons pas vers l'avenir, surtout ne créons pas les conditions de la réussite de notre territoire.

A ceux-là je le redis, ne comptez pas sur moi pour vous laisser faire cela.

J'en appelle ainsi à la responsabilité de tous au bon sens et au pragmatisme.

A la lecture des documents d'orientations budgétaires, vous avez tous pu constater notre bonne évolution financière.

Les services de l'État, par l'intermédiaire de la Sous-préfète et de la Direction Générale des Finances publiques sont également à nos côtés pour nous aider dans cette voie. Ils ont d'ailleurs demandé à venir s'exprimer durant l'année devant la conférence des maires afin de présenter leur analyse.

Cela ne s'est pas fait sans mal, j'ai eu à essuyer des coups mais je ne regrette rien, car je peux aujourd'hui me regarder dans une glace.

Si nous poursuivons dans cette voie, à l'issue de l'adoption de notre projet de territoire et lorsque notre Pacte Fiscal et Financier sera bâti, nous pourrons, enfin, mettre en place une véritable politique de fonds de concours pour aider toutes nos petites communes à réaliser leurs projets.

Cette politique, je la veux ambitieuse, dotée d'une enveloppe significative et pilotée par les élus ruraux eux-mêmes avec l'appui technique de nos services.

Je demanderais ainsi à ce que ce soit une commission spécifique qui soit chargée de déterminer les projets que nous pourrions financer.

Avant cela, nous devons aller au bout du travail engagé autour de notre projet de territoire puis de notre Pacte Fiscal et Financier afin de répartir sur des bases saines et suffisamment solides pour assurer l'essor de notre territoire.

Pour conclure, permettez-moi une nouvelle fois de remercier les Maires de notre agglomération et les membres de mon exécutif qui consacrent du temps à ce projet de territoire

Les débats y sont parfois vifs, je le reconnais, mais de grandes lignes directrices apparaissent également, de grandes lignes de consensus se font jour sur nombre de nos compétences et confirment que nous avons fait le bon choix en prenant le temps nécessaire au dialogue.

Certaines thématiques méritent encore des échanges et d'aller plus loin dans la réflexion afin de bien mesurer les conséquences pour nos communes comme pour notre communauté d'agglomération.

Une fois encore, j'étais accusé de vouloir aller trop vite, j'entends désormais certains dire que nous prenons trop de temps pour la discussion... ce que je constate aujourd'hui est factuel : nous avançons, nous construisons et nos habitants récolteront bientôt les fruits de ce que nous semons ensemble.

Je vous remercie,

M. HAUSSOULIER prend ensuite la parole, il revient sur les propos introductifs du Président ainsi que sur les principaux éléments développés dans le rapport relatif au DOB, soit :

- une stabilisation de l'endettement à 10,6 années en 2022, contre 17,4 années en 2021 (selon traduction faite de la dette à cette période)

- un emprunt à hauteur de 3 millions € en 2023.

- la redéfinition de notre « Pacte commun » à savoir : notre projet de territoire et notamment, la révision des compétences « anciennes » et non obligatoires, « trop coûteuses pour l'agglomération ». Il mentionne qu'il ne s'agit pas aujourd'hui de se réjouir de l'excédent 2022 constaté, fruit d'un emprunt souscrit, ajoutant que la CABS est un « malade en rémission ».

- une fin d'année budgétaire 2022, plus difficile par le fait de l'augmentation des matières premières touchant toutes les collectivités territoriales du pays ; ainsi que de l'augmentation courant 2022 du point d'indice des fonctionnaires contribuant à la détérioration du résultat final (représentant un coût de 700 000 € en 2022, soit environ 1 400 000€ au titre de l'exercice 2023 à venir).
- Des recettes de plus en plus dépendantes, notamment « des compensations, qui globalement restent plus dynamiques que les bases de fiscalité que nous avons ». Il indique qu'il est aujourd'hui difficile de bâtir un budget sans être certain des recettes et notamment de leur dynamisme. Il prend pour exemple l'impact d'une baisse de la consommation sur les recettes des collectivités territoriales en faisant référence à la FCTVA.
- Les dépenses obligatoires, notamment celles liées aux traitements des fonctionnaires (+ 3,5% hors Glissement Vieillesse Technicité), ajoutant qu'après avoir absorbé « l'atterrissage de la dette », viendra la question de la masse salariale de la collectivité et notamment, la réorganisation des services, préalable nécessaire à notre capacité d'investir.

Puis, il ajoute « nous sommes en rémission, nous étions près du précipice ». Il regrette que la situation difficile que traverse la C.ABS, le soit également pour les communes rurales qui sont aujourd'hui « exsangues ».

Enfin, après être revenu sur l'intérêt des derniers gros investissements, tels que la piscine, le conservatoire de musique et de danse, issu de la fusion difficile de 3 communautés, dont deux étaient déjà en difficultés financières ; il indique que la C.ABS n'est plus en capacité de porter des investissements lourds et qu'il va falloir « se laisser du temps pour construire quelque chose de durable ».

Il conclut qu'il convient à travers le budget à venir, de trouver un équilibre entre nos obligations liées notamment à nos statuts, prenant en exemple les investissements liés à la Politique de la ville, et la ruralité.

Il passe ensuite la parole au DGS qui commente le document envoyé aux élus.

Puis, M. TONOLLI revient sur le préambule du Président, une « leçon de morale » qu'il estime « peu à propos » au regard de la situation à affronter.

Il regrette le manque de coopération au sein de notre Etablissement Public de **Coopération** Intermunicipale. Il estime que l'esprit de la loi ayant créé les EPCI, à savoir « travailler ensemble dans un objectif commun pour le territoire, le bien être des habitants » n'y est pas au sein de cette agglomération.

Il indique qu'il est difficile de se réjouir du rapport présenté, et qu'il convient d'être prudent, considérant que ce « léger mieux » financier (baisse de 10% au budget investissement) s'est fait presque intégralement au détriment des communes qui voient leurs travaux de voirie chuter. Il ajoute que le résultat de ce « léger mieux 2023 » a comme pendant la conséquence positive sur le budget 2022 de la condamnation du TPG.

Enfin, il désapprouve que pour la troisième année, le DOB ait lieu sans même avoir un Projet de territoire, sans savoir ce qui nous relie, sans avoir une réelle incarnation politique d'un projet commun. Il regrette également l'absence de stratégie en matière de gestion des déchets.

Il ajoute qu'au-delà du redressement de la C.ABS, il souhaite savoir ou va celle-ci, et précise que notre collectivité va devoir franchir de nouveaux obstacles, tels que :

- l'impact de l'augmentation de l'électricité,
- l'impact de l'inflation sur l'alimentation,
- la revalorisation du point d'indice,

En conclusion, il indique qu'il n'y a pas lieu de s'auto satisfaire trop rapidement, qu'il convient de continuer à travailler tous ensemble dans un esprit de coopération, un esprit qui lui semble relativement éloigné aujourd'hui de la gouvernance actuelle.

Le conseil d'agglomération,

- Vu les dispositions des articles L 5211-36 et L 2312-1 du code général des collectivités territoriales,
- Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu et aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires,
- Vu le rapport d'orientation budgétaire retraçant les informations nécessaires au débat d'orientation budgétaire 2023 transmis à chaque membre du conseil d'agglomération,

- Vu l'avis de la commission des finances en date du 13 mars et de l'avis du Bureau en date du 31 mars 2023,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des finances, sur les orientations budgétaires de la CABS,
- Considérant que ce rapport doit permettre aux élus de discuter des orientations budgétaires tout en étant informés de la situation économique et financière de la collectivité permettant ainsi d'éclairer leur choix lors des votes des Budget Primitifs,

Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) pour l'exercice 2023, sur la base d'un rapport portant sur les budgets de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme.

Prend acte des engagements pluriannuels déjà souscrits par la communauté d'agglomération de la Baie de Somme.

Prend l'orientation de :

- maintenir les taux liés à la fiscalité.
- maintenir les taux de TEOM.
- fixer un produit de taxe GEMAPI à 1,2 millions d'euros.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 3 avril à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 3 avril 2023 à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	28 mars 2023
Date d'affichage	28 mars 2023

Membres en exercice	75
Membres présents*	60
Pouvoirs*	9
Votants	69

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEPAGE – MALLET – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – GARDEL – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOURGOIS – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – MARTEL – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BEURIN – BOULART – CHEVALLIER – DELAGE – DUPUY – MONFLIER – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSANT – MAISON – BOURCERONDE – DORION – BOXOEN

* Monsieur Laurent PRUVOT quitte la salle est donne pouvoir à M. Patrick LEDET

Etaient excusés :

Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à M. Claude BOURET
M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à Mme Danielle VASSEUR
Mme Lydie NOEL donne pouvoir à M. Hervé DENIS
Mme Florence PETIT donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à M. Patrick LEDET
Mme Rose-Noëlle RHUIN donne pouvoir à M. Patrick DAIRAINÉ
Mme Patricia CHAGNON
Mme Maryse DUBOS remplacée par M. Joël GARDEL
Mme Martine CREPIN donne pouvoir à M. Jean-Paul LECOMTE
M. Rémy BOUTROY
M. Laurent PARSIS donne pouvoir à M. Christophe MENNESSON
M. Henri SANNIER remplacé par M. Jean-Luc BOURGOIS
M. Stéphane DELOISON
M. Philippe DUCHEMIN
M. Frédéric DELOHEN
Mme Clémence FROISSART-SENLIS donne pouvoir à M. Stéphane HAUSSOULIER
M. Roland COLINET
Mme Odile DUVAL remplacée par Mme Amélie BOXOEN

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : M. Frédéric GARET

5) 2023.034 Tarification TLPE 2024

Le conseil d'agglomération,

- Vu les articles L 2333-6 à L 2333-16 et R 2333-10 à R2333-17 du code général des collectivités territoriales,
- Vu les articles L.581-1 à L581-45 du code de l'environnement,
- Vu l'article 171 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie,
- Vu le décret N°2013-206 du 11 mars 2013 relatif à la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE),
- Vu la note d'information NOR/INT/B 1613974 N du 13 juillet 2016 qui a pour objet de commenter les dispositions du CGCT applicable à la TLPE,
- Vu le rapport de Olivier MALLET, Vice-président en charge de l'économie,
- Considérant la nécessité de se prononcer sur les tarifs 2024 de la TLPE,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération

décide à l'unanimité (69 votants : 69 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – GARDEL – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – PARSIS – BOURGOIS – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – MARTEL – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURLIE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BEAURIN – BOULART – CHEVALLIER – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – MONFLIER – NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSANT – MAISON – CREPIN – BURGERONDE – DORION FROISSART-SENLIS – BOXOEN)

De fixer les tarifs TLPE 2024 comme suit :

Proposition tarifs TLPE 2024						
Enseignes			Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (supports <u>non</u> numériques)		Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (supports numériques)	
Superficie ≤ à 12 m ²	Superficie > à 12 m ² et ≤ à 50 m ²	Superficie > à 50 m ²	Superficie ≤ à 50 m ²	Superficie > à 50 m ²	Superficie ≤ à 50 m ²	Superficie > à 50 m ²
17.70€	35.40€	70.80€	17.70€	35.40€	53.10€	106.20€

De confirmer l'exonération pour les enseignes dont la superficie est inférieure ou égale à 12m².

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

ECONOMIE

6) 2023.035 Attribution d'une aide à une entreprise de proximité : dispositif FISAC.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,

- Vu la décision n° 19-0285 du Ministère de l'Economie et des Finances, en date du 13 décembre 2019, validant le programme d'actions FISAC à l'échelle de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme,
- Vu la convention Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) signée le 29 janvier 2020 valant avenant 'action cœur de ville' pour Abbeville et revitalisation centre-bourg pour Longpré-Les-Corps-Saints,
- Vu le rapport d'Olivier MALLET, Vice-président en charge de l'Economie,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (69 votants : 69 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENRIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – GARDEL – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – PARSIS – BOURGOIS – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – MARTEL – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULLIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BEAURIN – BOULART – CHEVALLIER – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – MONFLIER – NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSANT – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION FROISSART-SENJIS – BOXOEN)

D'attribuer la subvention suivante :

- ✓ La SARL Le petit Bistrot : 6 000 €

D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir dans le cadre du suivi du dispositif FISAC aides aux TPE.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 3 avril à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 3 avril 2023 à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	28 mars 2023
Date d'affichage	28 mars 2023

Membres en exercice	75
Membres présents*	59
Pouvoirs	9
Votants	68

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEPAGE – MALLET – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – GARDEL – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOURGOIS – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – MARTEL – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOUREIE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BEAURIN – BOULART – CHEVALLIER – DELAGE – DUPUY – MONFLIER – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – MAISON – BOURCERONDE – DORION – BOXOEN

* Monsieur Aurélien DOVERGNE ne participe pas au vote.

Etaient excusés :

Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à M. Claude BOURET
M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à Mme Danielle VASSEUR
Mme Lydie NOEL donne pouvoir à M. Hervé DENIS
Mme Florence PETIT donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à M. Patrick LEDET
Mme Rose-Noëlle RHUIN donne pouvoir à M. Patrick DAIRAINÉ
Mme Patricia CHAGNON
Mme Maryse DUBOS remplacée par M. Joël GARDEL
Mme Martine CREPIN donne pouvoir à M. Jean-Paul LECOMTE
M. Rémy BOUTROY
M. Laurent PARSIS donne pouvoir à M. Christophe MENNESSON
M. Henri SANNIER remplacé par M. Jean-Luc BOURGOIS
M. Stéphane DELOISON
M. Philippe DUCHEMIN
M. Frédéric DELOHEN
Mme Clémence FROISSART-SENLIS donne pouvoir à M. Stéphane HAUSSOULIER
M. Roland COLINET
Mme Odile DUVAL remplacée par Mme Amélie BOXOEN

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : M. Frédéric GARET

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :

7) 2023.036 Modification du règlement d'attribution des aides dans le cadre de l'OPAH d'Abbeville

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de la construction et de l'habitation notamment ses articles L303.1 (OPAH) / R 327-1 (PIG),
- Vu le règlement général de l'Agence Nationale de l'Habitat,
- Vu la convention cadre pluriannuelle '*Abbeville Action cœur de Ville*' signée le 28 septembre 2018,
- Vu la convention '*d'Opération de Revitalisation du Territoire*' signée le 29/01/2020 valant convention '*d'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain*' (OPAH-RU) sur Abbeville,
- Vu le règlement d'attribution des aides signé le 2 juin 2022,
- Vu le rapport de Jean Paul LECOMTE, Vice - Président à l'aménagement du territoire,
- Considérant le projet de règlement d'attribution des aides dans le cadre du programme OPAH-RU,
- Considérant la nécessité de modifier certaines conditions d'attribution de subvention, sans porter atteinte au budget de l'opération,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (68 votants : 68 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE GARDEL – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – PARSIS – BOURGOIS – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – MARTEL – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – L'ESSENNE – Mmes BEAURIN – BOULART – CHEVALLIER – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIS – BOXOËN)

De valider le nouveau règlement d'attribution des aides.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 3 avril à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 3 avril 2023 à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	28 mars 2023
Date d'affichage	28 mars 2023

Membres en exercice	75
Membres présents*	58
Pouvoirs	9
Votants	67

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEPAGE – MALLET – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – GARDEL – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOURGOIS – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – MARTEL – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BEAURIN – BOULART – CHEVALLIER – DELAGE – DUPUY – MONFLIER – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – MAISON – BOURCERONDE – DORION – BOXOEN

* Le Président et Monsieur Aurélien DOVERGNE ne participent pas au vote.

Etaient excusés :

Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à M. Claude BOURET
M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à Mme Danielle VASSEUR
Mme Lydie NOEL donne pouvoir à M. Hervé DENIS
Mme Florence PETIT donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à M. Patrick LEDET
Mme Rose-Noëlle RHUIN donne pouvoir à M. Patrick DAIRAINÉ
Mme Patricia CHAGNON
Mme Maryse DUBOS remplacée par M. Joël GARDEL
Mme Martine CREPIN donne pouvoir à M. Jean-Paul LECOMTE
M. Rémy BOUTROY
M. Laurent PARSIS donne pouvoir à M. Christophe MENNESSON
M. Henri SANNIER remplacé par M. Jean-Luc BOURGOIS
M. Stéphane DELOISON
M. Philippe DUCHEMIN
M. Frédéric DELOHEN
Mme Clémence FROISSART-SENLIS donne pouvoir à M. Stéphane HAUSSOULIER
M. Roland COLINET
Mme Odile DUVAL remplacée par Mme Amélie BOXOEN

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : M. Frédéric GARET

8) 2023.037 Octroi d'une garantie d'emprunt au profit de Baie de Somme Habitat.

Le conseil d'agglomération,

- Vu les articles L 5111-4, et L5216-1 du code général des collectivités territoriales,
- Vu l'article 2298 du code civil,
- Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2014 actant le rattachement de l'Office Public de l'Habitat d'Abbeville à la communauté de communes de l'abbeylois,
- Vu les statuts en vigueur de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme,
- Vu la délibération du conseil d'agglomération du 29 juin 2017 définissant les modalités de garanties d'emprunt accordées aux bailleurs sociaux,
- Vu le contrat de prêt n° 143518 en annexe signé entre Baie de Somme Habitat, l'emprunteur, et la caisse des dépôts et consignations, ayant pour objet de financer l'opération de construction de 26 logements situés Rue Jean Menesson à Abbeville (80100),
- Vu le rapport de Jean-Paul LECOMTE, Vice - Président à l'aménagement du territoire,
- Considérant que les logements réservataires octroyés en contrepartie de la garantie d'emprunt font l'objet d'une convention de réservation de logements,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (67 votants : 66 pour MM. BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – GARDEL – LEBLOND DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – PARSIS – BOURGOIS – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – MARTEL – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURLIE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BEAURIN – BOULART – CHEVALIER – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – MONFLIER – NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLLIS – BOXOEN ;
1 abstention : M. HENRIQUE)

D'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 218 681,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse Des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°143518 constitué de 5 lignes de prêt. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 2 218 681,00 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

De prendre acte que ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

De prendre acte que la garantie du prêt est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse Des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer de défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

De s'engager pendant toute la durée du prêt, à libérer en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 3 avril à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 3 avril 2023 à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	28 mars 2023
Date d'affichage	28 mars 2023

Membres en exercice	75
Membres présents*	58
Pouvoirs	9
Votants	67

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEPAGE – MALLET – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION LENNE – GARDEL – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOURGOIS – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – MARTEL – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BEAURIN – BOULART – CHEVALLIER – DELAGE – DUPUY – MONFLIER – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – MAISON – BOURCERONDE – DORION – BOXOEN

* Messieurs Angelo TONOLLI et Aurélien DOVERGNE ne participent pas au vote.

Etaient excusés :

Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à M. Claude BOURET
M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à Mme Danielle VASSEUR
Mme Lydie NOEL donne pouvoir à M. Hervé DENIS
Mme Florence PETIT donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à M. Patrick LEDET
Mme Rose-Noëlle RHUIN donne pouvoir à M. Patrick DAIRAINÉ
Mme Patricia CHAGNON
Mme Maryse DUBOS remplacée par M. Joël GARDEL
Mme Martine CREPIN donne pouvoir à M. Jean-Paul LECOMTE
M. Rémy BOUTROY
M. Laurent PARSIS donne pouvoir à M. Christophe MENNESSON
M. Henri SANNIER remplacé par M. Jean-Luc BOURGOIS
M. Stéphane DELOISON
M. Philippe DUCHEMIN
M. Frédéric DELOHEN
Mme Clémence FROISSART-SENLIS donne pouvoir à M. Stéphane HAUSSOULIER
M. Roland COLINET
Mme Odile DUVAL remplacée par Mme Amélie BOXOEN

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : M. Frédéric GARET

9) 2023.038 Adhésion à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Somme (ADIL 80).

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le courrier de l'ADIL 80 en date du 1^{er} février 2023, sollicitant l'adhésion de la CABS,
- Vu le rapport de Jean-Paul LECOMTE, Vice - Président à l'aménagement du territoire,
- Considérant que les missions de l'ADIL 80 sont complémentaires aux actions menées par la CABS en matière d'habitat dans le cadre des opérations PLH et OPAH,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (67 votants : 66 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINNE – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLETT – PRUVOT – HENIQUE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – GARDEL – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – PARSIS – BOURGOIS – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – MARTEL – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BEAURIN – BOULART – CHEVALLIER – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – MONFLIER – NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – LEPLOMB – DEROUSSANT – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENILIS – BOXOEN ; 1 abstention : Mme BOSIO)

D'adhérer à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Somme (ADIL 80)

De verser une cotisation de 6 850,20 € pour l'année 2023 à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Somme (ADIL 80)

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 3 avril à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 3 avril 2023 à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	28 mars 2023
Date d'affichage	28 mars 2023

Membres en exercice	75
Membres présents*	59
Pouvoirs*	10
Votants	69

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEPAGE – MALLET – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION LENNE – GARDEL – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOURGOIS – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – MARTEL – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BEAURIN – BOULART – CHEVALLIER – DELAGE – DUPUY – MONFLIER – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – DEROUSSENT – MAISON – BOURCERONDE – DORION – BOXOEN

* Madame Annie LEPLOMB quitte la salle et donne pouvoir à M. Claude LEBLOND.

Etaient excusés :

Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à M. Claude BOURET
M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à Mme Danielle VASSEUR
Mme Lydie NOEL donne pouvoir à M. Hervé DENIS
Mme Florence PETIT donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à M. Patrick LEDET
Mme Rose-Noëlle RHUIN donne pouvoir à M. Patrick DAIRAINÉ
Mme Patricia CHAGNON
Mme Maryse DUBOS remplacée par M. Joël GARDEL
Mme Martine CREPIN donne pouvoir à M. Jean-Paul LECOMTE
M. Rémy BOUTROY
M. Laurent PARSIS donne pouvoir à M. Christophe MENNESSON
M. Henri SANNIER remplacé par M. Jean-Luc BOURGOIS
M. Stéphane DELOISON
M. Philippe DUCHEMIN
M. Frédéric DELOHEN
Mme Clémence FROISSART-SENLIS donne pouvoir à M. Stéphane HAUSSOULIER
M. Roland COLINET
Mme Odile DUVAL remplacée par Mme Amélie BOXOEN
Mme Annie LEPLOMB donne pouvoir à M. Claude LEBLOND

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : M. Frédéric GARET

POLITIQUE DE LA VILLE

10) 2023.039 Autorisation de signature de conventions de mise à disposition de locaux avec la Maison Pour Tous et l'Association 2^{ème} Chance pour l'occupation du pôle collaboratif

Le conseil d'agglomération,

- Vu la convention du Projet de renouvellement urbain du quartier Soleil Levant Bouleaux Platanes signée par la communauté d'agglomération de la Baie de Somme avec l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain et la Région Hauts-de-France le 12 mars 2020, prévoyant la construction d'équipements publics de proximité et l'aménagement d'espaces extérieurs et de voirie,
- Vu la création du Pôle Collaboratif, première opération physique menée sur le site, inscrite dans le cadre de ce réaménagement d'ensemble,
- Vu le montant estimatif de ce Pôle collaboratif, évalué à 1 539 000 € H.T, études et travaux compris,
- Vu la subvention de l'ANRU de ce Pôle collaboratif fixée dans la convention à 373 000 € H.T,
- Vu l'ouverture du Pôle collaboratif au grand public au printemps 2023 et son animation par la Maison Pour Tous-Centre Social, et l'Association 2^{ème} Chance,
- Vu le rapport d'Éric BALEDENT, Conseiller délégué à la politique de la ville et animations,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (69 votants : 69 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – GARDEL – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DAN'TEN – PARSIS – BOURGOIS – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – MARTEL – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BEAURIN – BOULART – CHEVALLIER – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – MONFLIER – NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION FROISSART-SENILIS – BOXOEN)

D'approuver la mise à disposition des locaux du Pôle collaboratif à la Maison Pour Tous-Centre Social, et à l'Association 2^{ème} Chance selon les modalités décrites dans les conventions annexées à la présente délibération.

De fixer la participation financière de la Maison Pour Tous-Centre Social, et de l'Association 2^{ème} Chance comme suivant :

Participation financière de la Maison Pour Tous	
Loyer (0,50€/m2)	146,29 €/mois
Charges	627,00 €/mois
Total	773,29 €/mois

Participation financière de l'Association 2 ^{ème} Chance	
Loyer (0,50 €/m2)	87,12 €/mois
Charges	373,00 €/mois
Total/mois	460,12 €/mois

D'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition des locaux avec la Maison Pour Tous-Centre social, et l'Association 2^{ème} Chance.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 3 avril à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 3 avril 2023 à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	28 mars 2023
Date d'affichage	28 mars 2023

Membres en exercice	75
Membres présents*	58
Pouvoirs	10
Votants	68

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEPAGE – MALLET – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – GARDEL – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOURGOIS – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – MARTEL – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BEAURIN – BOULART – CHEVALLIER – DELAGE – DUPUY – MONFLIER – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – DEROUSSENT – MAISON – BOURCERONDE – DORION

* Madame Amélie BOXOEN quitte la salle

Etaient excusés :

Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à M. Claude BOURET
M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à Mme Danielle VASSEUR
Mme Lydie NOEL donne pouvoir à M. Hervé DENIS
Mme Florence PETIT donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à M. Patrick LEDET
Mme Rose-Noëlle RHUIN donne pouvoir à M. Patrick DAIRAINÉ
Mme Patricia CHAGNON
Mme Maryse DUBOS remplacée par M. Joël GARDEL
Mme Martine CREPIN donne pouvoir à M. Jean-Paul LECOMTE
M. Rémy BOUTROY
M. Laurent PARSIS donne pouvoir à M. Christophe MENNESSON
M. Henri SANNIER remplacé par M. Jean-Luc BOURGOIS
M. Stéphane DELOISON
M. Philippe DUCHEMIN
M. Frédéric DELOHEN
Mme Clémence FROISSART-SENLIS donne pouvoir à M. Stéphane HAUSSOULIER
M. Roland COLINET
Mme Odile DUVAL remplacée par Mme Amélie BOXOEN
Mme Annie LEPLOMB donne pouvoir à M. Claude LEBLOND

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : M. Frédéric GARET

11) 2023.040 Evaluation finale du Contrat de ville 2015-2022

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le contrat de ville d'Abbeville signé le 5 octobre 2015,
- Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
- Vu la délibération du 21 novembre 2019 validant la prolongation du Contrat de Ville jusqu'en 2022 à travers son Protocole d'Engagement Renforcés et Réciproques,
- Vu la loi de finances 2022 prolongeant la fin des Contrats de ville au 31 décembre 2023,
- Vu l'avis du Comité stratégique du Contrat de ville du 10 février 2023 validant le rapport d'évaluation du Contrat de ville 2015-2022,
- Vu le rapport d'Éric BALEDENT, Conseiller délégué à la politique de la ville et animations,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (68 votants : 68 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – GARDEL – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – PARSIS – BOURGOIS – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – MARTEL – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOIRIE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BEAURIN – BOULART – CHEVALLIER – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – MONFLIER – NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLISS)

De valider le rapport de l'évaluation finale du Contrat de ville 2015-2022 de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme (CABS) ci-annexé.

De demander que la CABS soit intégrée dans la prochaine génération de Contrat de ville, notamment par le maintien de quartiers inférieurs à 1000 habitants (Argillières).

De demander le maintien des crédits spécifiques « politique de la ville » de l'Etat.

12) 2023.041 Validation programmation du Contrat de ville 2023

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'ordonnance n°58-896 du 23 septembre 1958 relative à des dispositions d'ordre financier et notamment son article 31 portant sur la vérification de l'utilisation des subventions,
- Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
- Vu la loi de finances 2022 prolongeant la fin des Contrats de ville au 31 décembre 2023,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le Contrat de ville d'Abbeville signé le 5 octobre 2015,
- Vu la délibération du 21 novembre 2019 validant la prolongation du Contrat de Ville jusqu'en 2022 à travers son Protocole d'Engagement Renforcés et Réciproques,

- Vu les demandes de subventions réceptionnées,
- Vu l'avis du Comité stratégique du Contrat de ville du 10 février 2023 validant la programmation financière du Contrat de ville 2023,
- Vu le rapport d'Éric BALEDENT, Conseiller délégué à la politique de la ville et animations,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (68 votants : 67 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – GARDEL – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – PARSIS – BOURGOIS – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – MARTEL – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BEAURIN – BOULART – CHEVALLIER – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – MONFLIER – NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSEMENT – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION FROISSART – SENLIS ; 1 abstention : M. DOVERGNE)

De valider la programmation financière du Contrat de ville d'Abbeville pour 2023 telle qu'annexée à la présente délibération.

D'assortir les subventions aux associations de conventions financières.

D'autoriser le Président à signer tout document d'application et toute convention permettant la mise en œuvre de ces projets.

De rappeler que les fonds correspondants sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2023.

POINT INFORMATIF

13) Liste des décisions du Président prises par délégation du conseil.

/02/2023	2023.33	Nouvelle grille tarifaire de l'office de tourisme
9/02/2023	2023.34	Convention de rejet des eaux usées avec Mme DEMARÉCAUX
14/02/2023	2023.35	Modification de la décision 2022.164 relative à la « fourniture de 2 compacteurs monobloc pour les déchets assimilables aux ordures ménagères et 1 compacteur monobloc pour les cartons ».
15/02/2023	2023.36	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
15/02/2023	2023.37	Avenant de prolongation du CDD au service GEMAPI de Monsieur LOQUET
16/02/2023	2023.38	Marché public de travaux en procédure adaptée sous la forme d'un accord cadre à bons de commandes portant sur le marché « Travaux de voirie et réseaux divers sur le territoire de la CABS » avec les sociétés COLAS et STPA
16/02/2023	2023.39	Réservation d'un emplacement, à titre gracieux aux producteurs locaux pour la vente de leurs produits sur le marché de la Maison des Marais de Longpré-les-Corps-Saints
20/02/2023	2023.40	Marché sous la forme d'accords-cadres à bons de commandes, en vue de l'impression des différents supports de communication de la ville d'Abbeville et de la CABS avec les entreprises : Imprimerie Léonce Déprez, Imprimerie LECLERC, WESTGRAPHY
20/02/2023	2023.41	Demande subvention au taux maximum de 4 500 € auprès de l'Agence Régionale de Santé Hauts de France pour l'année 2023, afin de développer des actions visant à améliorer l'éducation nutritionnelle des publics en situation de précarité et en particulier des habitants des quartiers politiques de la Ville
20/02/2023	2023.42	Demande subvention au taux maximum de 2 000 € auprès de l'Agence Régionale de Santé Hauts de France pour l'année 2023, afin de développer des actions visant à améliorer l'accès à la prévention des collégiens en milieu scolaire

20/02/2023	2023.43	Demande subvention au taux maximum de 6 000 € auprès de l'Agence Régionale de Santé Hauts de France pour l'année 2023, afin de développer des actions visant à améliorer l'accès à la prévention des enfants en milieu scolaire
20/02/2023	2023.44	Demande subvention au taux maximum de 3 500 € auprès de l'Agence Régionale de Santé Hauts de France pour l'année 2023, afin de développer des actions visant à augmenter le taux de participation aux dépistages organisés des cancers
20/02/2023	2023.45	Demande subvention au taux maximum de 8 000 € auprès de l'Agence Régionale de Santé Hauts de France pour l'année 2022, afin de co-financer le poste de coordinateur du Contrat Local de Santé
20/02/2023	2023.46	Demande subvention au taux maximum de 10 000 € auprès de l'Agence Régionale de Santé Hauts de France pour l'année 2022, afin de co-financer le poste de coordinateur du Conseil Local de Santé Mentale
20/02/2023	2023.47	Demande subvention au taux maximum de 6 871 € auprès de l'Agence Régionale de Santé Hauts de France pour l'année 2023, afin d'améliorer l'accès aux droits, aux soins et à la prévention des publics en situation de précarité des quartiers politique de la Ville
22/02/2023	2023.48	Recrutement de deux agents contractuels pour la période du 28 février au 27 mai 2023 au service des Affaires scolaires
24/02/2023	2023.49	Contrat de maintenance des installations d'assainissement du centre de natation communautaire l'aqu'ABB avec la Société VEOLIA
24/02/2023	2023.50	Demande de subvention auprès du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) pour le dossier « Accompagnement individualisé renforcé des justiciables en situation d'addiction »
27/02/2023	2023.51	Demande subvention du « Fonds verts » de l'Etat en vue de la réalisation d'un « Audit organisationnel et fonctionnel de la collecte des déchets sur le territoire de la CABS »
27/02/2023	2023.52	Demande de subvention du « Fonds vert » de l'Etat pour l'opération de « Renouvellement du parc de luminaires du centre de natation communautaire l'aqu'ABB »
27/02/2023	2023.53	Recrutement de Monsieur Nicolas LOQUET en CDI pour le service GEMAPI/GEPU
28/02/2023	2023.54	Bail dérogatoire avec Mme Alexandra DEPRIESTER, diététicienne, pour la location d'un bureau partagé au sein de la Maison de Santé de SAINT VALERY SUR SOMME
2/03/2023	2023.55	Demande de subvention DSIL pour le projet « Renaturation et aménagement des espaces publics près du Casino, place du Général de Gaulles à Cayeux-sur-Mer »
2/03/2023	2023.56	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
2/03/2023	2023.57	Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage, en vue de réaliser une assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif sur les communes de Saint-Blumont et Vaudricourt avec la société EPTB
7/03/2023	2023.58	Plan de financement prévisionnel pour l'année 2023 de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat d'Abbeville
9/03/2023	2023.59	Convention de location d'un local sis 5 rue de Normandie à Abbeville avec OPH de la Baie de Somme Habitat pour y installer un vestiaire solidaire.
9/03/2023	2023.60	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
13/03/2023	2023.61	Mise à disposition des locaux de la maison de quartier « la Ferme Petit », à titre gracieux, pour les journées du 09 et 10 avril à l'association « Les Homogènes » afin d'organiser les festivités de Pâques.
13/03/2023	2023.62	Demandes de subventions DETR et DSIL pour le projet « Mise en conformité de l'ascenseur de la future résidence administrative des services affaires scolaires et enfance/jeunesse 10 rue de l'Île à Abbeville »
13/03/2023	2023.63	Contrat de prestation de service avec CONSTRUCTEL TELECOMMUNICATIONS en vue de permettre le déploiement d'un réseau fibre "route du Val à Grand-Laviers"
14/03/2023	2023.64	Plan de financement pour le projet « Note pour tous » par lequel le conservatoire de musique et de danse de la Baie Somme accueil des élèves en situation de handicap.

15/03/2023	2023.65	Contrats de location et / ou maintenance avec les sociétés KONICA MINOLTA et RICOH France pour les 20 photocopieurs de la CABS
16/03/2023	2023.66	Contrat d'hébergement pour le pro logiciel GNAU du service urbanisme
16/03/2023	2023.67	Bail dérogatoire avec M. Cyril GATEAU pour un garage situé 27 rue du Moulin Quignon à Abbeville
16/03/2023	2023.68	Bail dérogatoire avec la SAS REGIE NETWORKS pour la location du bureau n° 3 au sein du Centre d'Affaires GAROPOLE
16/03/2023	2023.69	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
16/03/2023	2023.70	Recrutement CDD à M. Cristian Julian BULLA ARIZA exerçant les fonctions de professeur de trombone au Conservatoire à Rayonnement Intercommunal

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 19h58.

Le Secrétaire de séance
Frédéric GARET

Le Président
Pascal DEMARTHE

COMMUNITE D'AGGLOMERATION DE LA BAIE DE SOMME